

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DE LA ROCHELLE**  
**DEROULEMENT DU CONCOURS D'ENTREE INFIRMIER**  
**DU 24 MARS 2010 à l'ESPACE CONGRES ENCAN**

**CATEGORIE 1**

- ⇒ Titulaire du Baccalauréat français ou équivalent
- ⇒ Titulaire du DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires)
- ⇒ Elève de terminale ou élève DAEU
- ⇒ Titulaire de l'examen de validation des acquis de moins de 3 ans
- ⇒ Titulaire d'un diplôme homologué niveau IV
- ⇒ Aide médico-psychologique justifiant de 3 ans d'exercice professionnel équivalent temps plein

		DUREE	NOTE
2 EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE	<b>Etude d'un texte relatif à l'actualité dans le domaine sanitaire et social</b> Le texte est suivi de 3 questions permettant au candidat de présenter le sujet et les principaux éléments du contenu, de situer la problématique dans le contexte, d'en commenter les éléments notamment chiffrés et de donner un avis argumenté sur le sujet. Cette épreuve permet d'évaluer le candidat sur ses capacités de compréhension, d'analyse, de synthèse, d'argumentation et d'écriture.	2h00	/20
	<b>Tests d'aptitude</b> Cette épreuve permet d'évaluer le candidat sur ses capacités de raisonnement logique et analogiques, d'abstraction, de concentration, de résolution de problème et ses aptitudes numériques.	2h00	/20
<p align="center"><b>Le candidat est déclaré admissible lorsqu'il obtient en total de points au moins égal à 20/40 aux deux épreuves. Une note inférieure à 8/20 à l'une des épreuves est éliminatoire.</b></p>			
1 EPREUVE ORALE D'ADMISSION	<b>Entretien consistant en un exposé suivi d'une discussion.</b> Il s'agit d'apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel.  <b>Composition du jury d'entretien :</b> un cadre de santé formateur de l'IFSI; un cadre de santé exerçant en secteur de soins; une personne qualifiée en pédagogie et/ou psychologie extérieure à l'IFSI.	30mn maxi	/20
<p align="center"><b>Le candidat est déclaré admis lorsqu'il obtient en total de points au moins égal à 10/20 à l'épreuve orale.</b></p> <p><b>Au vu des notes obtenues aux 3 épreuves, le Président du jury établit une liste de classement. La liste de classement comprend une liste principale et une liste d'attente qui comblera les éventuels désistements de la liste principale.</b></p>			
<p align="center"><b>RENTREE : Lundi 6 septembre 2010</b></p>			